

APAVE SUDEUROPE SAS
AGENCE DE DIJON
Parc Technologique
4 Rue Louis de Broglie - BP 37004
21070 DIJON CEDEX
Tél. : 03.80.78.74.50
Email : matthieu.amiot@apave.com

Rapport envoyé exclusivement en
version dématérialisée à l'attention de
M. ZUCHOWICZ GUILLOT au courriel
suivant :
Guillaume.zuchowiczguillot.ext@suez.com

RAPPORT D'ESSAI



N° : 11867079-001-1 VERSION 1

DATE DU RAPPORT : 19/02/2021

Niveaux sonores émis dans l'environnement des ICPE en référence à l'arrêté du 23 janvier 1997

LIEU D'INTERVENTION

SUEZ RV CENTRE EST
RUE DU BOIS MOREY
71210 TORCY

DATE(S) D'INTERVENTION

Le 18 février 2021

INTERVENANT(S)

M. AMIOT

NOM ET FONCTION DU SIGNATAIRE

M. AMIOT- Le Chargé d'Affaire

ACCOMPAGNE PAR

M. COPIN

RENDU COMPTE A

M. COPIN

SIGNATURE

Document original immatériel



Suivi des versions du rapport		
Version	Synthèse des modifications	Chapitre(s), Tableau(x) modifié(s)
1	Création du document	/

SOMMAIRE

1	UTILISATION DU RAPPORT	3
2	SYNTHESE DES OBSERVATIONS	4
3	GENERALITES	5
3.1	Objectif	5
3.2	Référentiels réglementaires	5
3.3	Description du site	6
4	PROTOCOLE D'INTERVENTION	7
4.1	Méthode de mesure	7
4.2	Conditions de fonctionnement de l'installation	8
4.3	Conditions environnementales	9
5	RESULTATS DES MESURAGES	10
5.1	Représentation graphique	10
5.2	Niveaux sonores mesurés en Zone à Émergence Réglementée	10
5.3	Niveaux sonores mesurés en Limite de Propriété	11
5.4	Tonalités marquées	11
6	CONCLUSION	12
	Annexe 1 RELEVES METEOROLOGIQUES	13
	Annexe 2 FEUILLES DE MESURAGE	14
	Annexe 1 MATERIEL DE MESURES	22
	Annexe 2 EXTRAIT DE L'ARRETE DU 23 JANVIER 1997	23
	Annexe 3 EXTRAIT DE L'ARRETE SPECIFIQUE DU SITE	24
	Annexe 4 DONNEES METEOROLOGIQUES	25

1 UTILISATION DU RAPPORT

La reproduction de ce rapport n'est autorisée que sous sa forme intégrale.

Les résultats de mesure ne concernent que les zones examinées et ne sauraient être étendus à d'autres situations.

Le destinataire du rapport s'engage à ne pas l'utiliser pour un équipement ou un matériel qui n'est pas strictement identique à celui faisant l'objet de ce rapport.

Conformément à la convention de preuve acceptée par le client, ce rapport est diffusé exclusivement sous forme dématérialisée.

2 SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Le tableau ci dessous résume l'ensemble des observations :

N°§	Libellé	Observation période jour	Observation période nuit
5.2	Emergence en ZER	Conforme en tout point	Conforme en tout point
5.3	Niveaux sonores en LP	Conforme en tout point	Conforme en tout point
5.4	Tonalité marquée	Conforme en tout point	Conforme en tout point

Tableau 1. Respect des exigences réglementaires

En zone à émergence réglementée (ZER), l'émergence est évaluée.

En limite de propriété (LP), le niveau sonore global est évalué.

Sur le plan ci-dessous, sont présentées en vert les valeurs conformes, en rouge les valeurs non-conformes et en orange les valeurs non significatives ou avec avis suspendu.

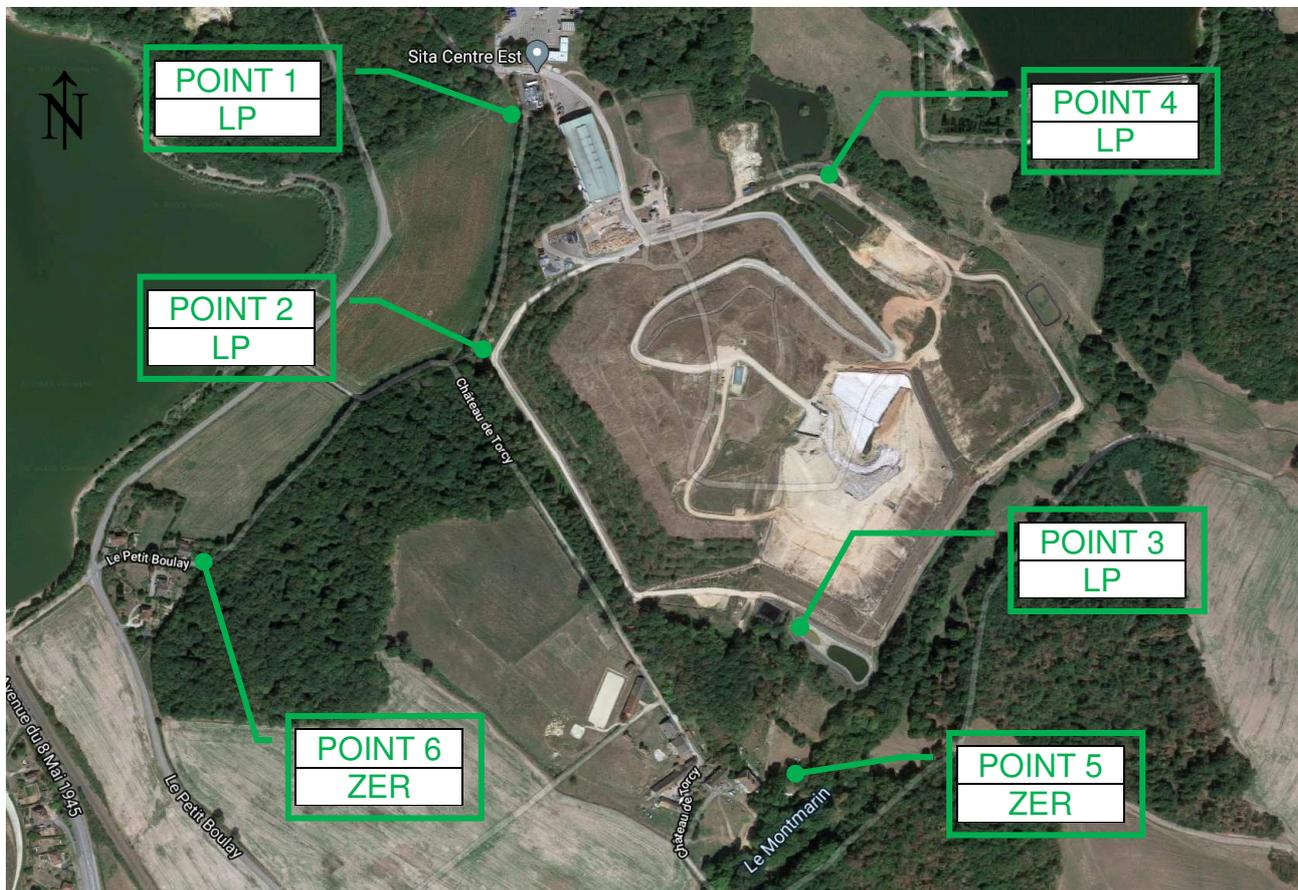


Figure 1. Points de mesures

3 GENERALITES

3.1 OBJECTIF

À la demande de la société SUEZ RV CENTRE EST TRAITEMENT, APAVE a procédé au mesurage des niveaux sonores engendrés dans l'environnement par son installation à Torcy (71).

Le présent document a pour objet de présenter les conditions et résultats de mesurage et les comparer aux exigences réglementaires.

3.2 REFERENTIELS REGLEMENTAIRES

Les mesurages sont réalisés conformément à la méthode de mesures annexée à l'arrêté du 23 janvier 1997 relatif à la limitation des bruits émis dans l'environnement par les installations classées pour la protection de l'environnement (méthode d'expertise), ainsi qu'aux recommandations de la norme NF S 31-010, sans déroger à aucune de ses dispositions.

Les exigences réglementaires à respecter pour l'installation sont définies dans l'arrêté spécifique du site : APA n°11-04421 du 29 septembre 2011.

3.3 DESCRIPTION DU SITE

3.3.1 Description de l'établissement

Activités :

Le site SUEZ RV CENTRE EST a comme activité le traitement et l'élimination des déchets non dangereux.

Implantation :

L'établissement est implanté en zone rurale sur la commune de Torcy (71). L'environnement proche est constitué par :

- Une zone boisée puis industrielle au nord
- L'étang de Torcy et des terres agricoles à l'est
- Des terres agricoles au sud
- L'étang Leduc et des zones boisées à l'ouest

Horaires de fonctionnement :

L'activité sur le site s'étend de 8h à 12h puis de 13h30 à 17h.

Phase de fonctionnement spécifique : L'installation de méthanisation fonctionne 24h sur 24. C'est l'unique source de bruit en période nocturne.

Sources sonores de l'établissement :

L'ensemble des équipements générateurs de bruit de l'établissement était en fonctionnement représentatif (informations fournies par le client).

Les principales sources sonores identifiées lors des mesures sont constituées par :

- Installation de méthanisation : 2 moteurs à l'arrêt mais la purge fonctionnait (sifflement continu audible)
- Circulation de véhicules (PL, engins de manutention, camion d'aspiration huile au niveau des moteurs,...)
- Bruit de chocs/manipulation des déchets/tri
- Torchère

3.3.2 Description de l'environnement du site

Zones d'habitation

Des habitations sont situées à environ 500m au sud et à 1km au sud-ouest du site.

Sources sonores indépendantes de l'établissement

L'ambiance sonore résiduelle, extérieure au fonctionnement de l'établissement, est due aux sources suivantes :

- Avifaune
- Bruit de fond du trafic routier
- Activité de sciage dans les bois (impact au point n°5 en période diurne)

4 PROTOCOLE D'INTERVENTION

4.1 METHODE DE MESURE

4.1.1 Procédure de mesurage

Le plan de mesurage est conforme en tout point à notre proposition n° A533643149.1 du 11/12/2020.

Les mesures ont été réalisées en période diurne (7h-22h) et nocturne (22h-7h) avec l'ensemble des bruits habituels existant sur l'intervalle de mesurage. Les horaires de mesurage sont indiqués, pour chaque point, sur les graphiques joints en [annexe](#).

Ces mesures ont intégré les phases de fonctionnement suivantes :

Mesures dans les zones à émergence réglementée

- Mesure du bruit ambiant avec l'établissement en fonctionnement et recherche de la présence de tonalité marquée pour les phases de fonctionnement significatives.
- Mesure du bruit résiduel sans influence de l'établissement évaluée en un point masqué des installations. Les résultats des mesures des niveaux ambiants sont identiques à ceux des mesures des niveaux résiduels : le site est inaudible au niveau des points situés en ZER.

Mesures en limite de propriété du site

- Mesure du bruit ambiant avec l'établissement en fonctionnement.

4.1.2 Emplacement des points de mesures

L'emplacement du(des) point(s) de mesures est précisé ci-dessous. (Voir plan au [§1](#))

Point de mesure	Type de point	Situation
1	LP	Au nord-ouest du site, proche de l'unité de méthanisation.
2	LP	A l'ouest du site, au niveau du virage.
3	LP	Au sud du site, proche des bassins, dans l'axe du Château.
4	LP	Au nord-est du site.
5	ZER	Au sud du site, au niveau du Château.
6	ZER	Au niveau des habitations du « Petit Boulay »

Tableau 2. Emplacement des points de mesure

Les microphones des sonomètres sont positionnés à une hauteur de 1,5m.

4.1.3 Matériel de mesure utilisé

La liste des équipements de mesures et des logiciels de traitement utilisés est donnée en [annexe](#). Le matériel est homologué, vérifié par un organisme qualifié, et calibré avant et après les mesures.

Le matériel fait également l'objet d'une procédure d'auto-vérification, tous les 6 mois, conformément à la norme NF S 31-010.

4.2 CONDITIONS DE FONCTIONNEMENT DE L'INSTALLATION

Il s'agit du premier contrôle de ces installations de la part de la société APAVE.

Les installations fonctionnaient de manière habituelle.(informations fournies par le client, excepté l'installation de méthanisation où les moteurs étaient à l'arrêt, ce qui a impliqué une purge et l'aspiration de l'huile par un camion, générant plus de bruit d'après le client).

4.3 CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES

Les mesures ont été réalisées en conformité avec les exigences météorologiques de la norme NF S 31-010/A1 de décembre 2008 (cf. détail en [annexe](#)).

Les données météorologiques sont présentées en [annexe](#).

- Pour le ou les points N° 1 à 6 :

L'estimation des caractéristiques « U » pour le vent et « T » pour la température, ainsi que l'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques, sont indiquées dans le tableau ci-après conformément à la classification de la norme NF S 31-010/A1 :

Point de mesure	18/02/2020	
	Jour	Nuit
1 à 6	U 3 T 2 ⇒ -	U 3 T 4 ⇒ +

Tableau 3. Influence de la météo

- Conditions défavorables pour la propagation sonore,
- Conditions défavorables pour la propagation sonore,
- Z Conditions homogènes pour la propagation sonore,
- + Conditions favorables pour la propagation sonore,
- ++ Conditions favorables pour la propagation sonore.

5 RESULTATS DES MESURAGES

5.1 REPRESENTATION GRAPHIQUE

Les résultats des mesurages sont indiqués pour chaque point sur les planches jointes en [annexe](#). Ces planches font apparaître les informations suivantes :

- Graphique représentant l'évolution temporelle des niveaux sonores ;
- L_{Aeq} : niveau de pression acoustique continu équivalent dB(A) moyenné sur une durée d'intégration donnée ;
- L_{xx} : niveau acoustique fractile exprimé en dB(A) (définition en [annexe](#)) ;
- Photo du point de mesure le cas échéant ;
- Sources de bruit mesurées.

5.2 NIVEAUX SONORES MESURES EN ZONE A ÉMERGENCE REGLEMENTEE

Les valeurs du tableau de résultats ci-dessous sont arrondies à 0,5 dB(A) près selon la Norme NF S 31-010.

Point de mesure	Niveaux ambiants		Niveaux résiduels		Indicateur retenu ¹	Émergences en dB(A)		Conformité ²
	L_{Aeq} en dB(A)	L_{50} en dB(A)	L_{Aeq} en dB(A)	L_{50} en dB(A)		Mesurée	Autorisée	
Période diurne 7h-22h								
5	48,5	45	48,5	45	L_{Aeq}	0	5	C
6	48,5	47,5	48,5	47,5	L_{Aeq}	0	5	C
Période nocturne 22h-7h								
5	40	37	40	37	L_{Aeq}	0	4	C
6	41,5	38,5	41,5	38,5	L_{Aeq}	0	4	C

Tableau 4. Tableau de résultats en ZER

¹ Rappel sur le choix de l'indicateur conformément au paragraphe 2.5.b de l'annexe de l'Arrêté Ministériel du 23/01/97 :

- si la différence $L_{Aeq} - L_{50}$ est supérieure à 5dB(A) et compte tenu du caractère stable des sources sonores à caractériser, l'indicateur représentatif est constitué par l'indicateur acoustique L_{50}

- si la différence $L_{Aeq} - L_{50}$ est inférieure à 5dB(A), ou si les sources sonores présentent un caractère fluctuant, l'indicateur représentatif est constitué par l'indicateur acoustique L_{Aeq}

² NC : Non conforme C : Conforme NA : Non Applicable NS : Non Significatif AS : Avis Suspendu

5.3 NIVEAUX SONORES MESURES EN LIMITE DE PROPRIETE

Les valeurs du tableau de résultats ci-dessous sont arrondies à 0,5 dB(A) près selon la Norme NF S 31-010.

Emplacements	L _{Aeq} en dB(A)	Niveaux limites autorisés en dB(A) ³	Conformité ⁴
Période diurne 7h-22h			
1	52	65	C
2	46,5	65	C
3	43	65	C
4	41,5	65	C
Période nocturne 22h-7h			
1	51,5	55	C
2	39,5	55	C
3	40,5	55	C
4	41,5	55	C

Tableau 5. Tableau de résultats en limite de propriété

5.4 TONALITES MARQUEES

Les analyses spectrales ne font pas apparaître de tonalité marquée : site inaudible au niveau des points de mesures situés en ZER.

³ Les niveaux limites indiqués sont issus de l'arrêté spécifique au site ou à l'arrêté ministériel du 23/01/1997

⁴ NC : Non conforme C : Conforme NA : Non Applicable NS : Non Significatif AS : Avis Suspendu

6 CONCLUSION

Les mesurages des niveaux sonores émis dans l'environnement effectués le 18 février 2021 dans les conditions spécifiées ci-avant ont permis de montrer que les installations respectent les critères définis par l'arrêté spécifique au site.

En effet : les niveaux en limite de propriété et les émergences sont conformes.

ANNEXE 1 RELEVES METEOROLOGIQUES

13:52 BP BP •
 40%

www.meteociel.fr

Prévisions météo à 3 jours pour Torcy (71210)

Mode : Simple | Neige avancé | Haute altitude | Orage avancé || Tendances 10 jours
 Modèle * : Prévisions classiques (GFS) | Prévisions plus fines (WRF) | Prévisions plus fines (AROME) | Prévisions plus fines (heure par heure - Z)

Réactualisé à 10:56 (run GFS de 6Z)

Jour	Heure	Temp.	Vent km/h			Pluie sur 3h	Humidité	Pression	Temps
			dir.	moy.	raf.				
Jeu 18	10:00	7 °C	↙	5	25	--	85 %	1015 hPa	
	13:00	13 °C	↑	15	40	--	67 %	1013 hPa	
	16:00	14 °C	↑	15	40	--	69 %	1012 hPa	
	19:00	10 °C	↗	15	50	0.6 mm	82 %	1015 hPa	
	22:00	8 °C	↗	10	30	0.6 mm	92 %	1018 hPa	
Ven 19	01:00	8 °C	↗	10	40	--	90 %	1019 hPa	
	04:00	7 °C	↗	10	25	0.6 mm	95 %	1019 hPa	
	07:00	7 °C	↙	5	10	0.3 mm	93 %	1019 hPa	
	10:00	9 °C	↙	5	15	--	85 %	1019 hPa	
	13:00	13 °C	↗	10	20	--	70 %	1017 hPa	
Sam 20	16:00	14 °C	↗	15	25	--	66 %	1016 hPa	
	19:00	10 °C	↑	10	30	--	81 %	1017 hPa	
	22:00	8 °C	↑	10	25	--	82 %	1018 hPa	
	01:00	6 °C	↗	5	5	--	90 %	1018 hPa	
	04:00	6 °C	↗	5	10	--	90 %	1019 hPa	
Dim 21	07:00	5 °C	↗	5	10	--	91 %	1018 hPa	
	10:00	9 °C	↗	10	30	--	78 %	1018 hPa	
	13:00	15 °C	↑	20	35	--	59 %	1017 hPa	
	16:00	15 °C	↑	15	40	--	58 %	1015 hPa	
	19:00	9 °C	↑	10	25	--	71 %	1016 hPa	
Dim 21	22:00	7 °C	↗	5	30	--	74 %	1017 hPa	
	01:00	6 °C	↗	5	15	--	72 %	1017 hPa	
	04:00	5 °C	↗	5	15	--	73 %	1016 hPa	
	07:00	4 °C	↙	5	10	--	77 %	1016 hPa	
	10:00	9 °C	↙	5	20	--	66 %	1017 hPa	
Dim 21	13:00	14 °C	↗	10	25	--	49 %	1015 hPa	
	16:00	17 °C	↗	10	30	--	52 %	1014 hPa	
	19:00	9 °C	↗	5	10	--	70 %	1016 hPa	

Météo Torcy - Voir les tendances de 4 à 10 jours

Afficher températures ressenties **NEW!** - Légende des pictogrammes

Diagram

Diagram

Diagram

Diagram

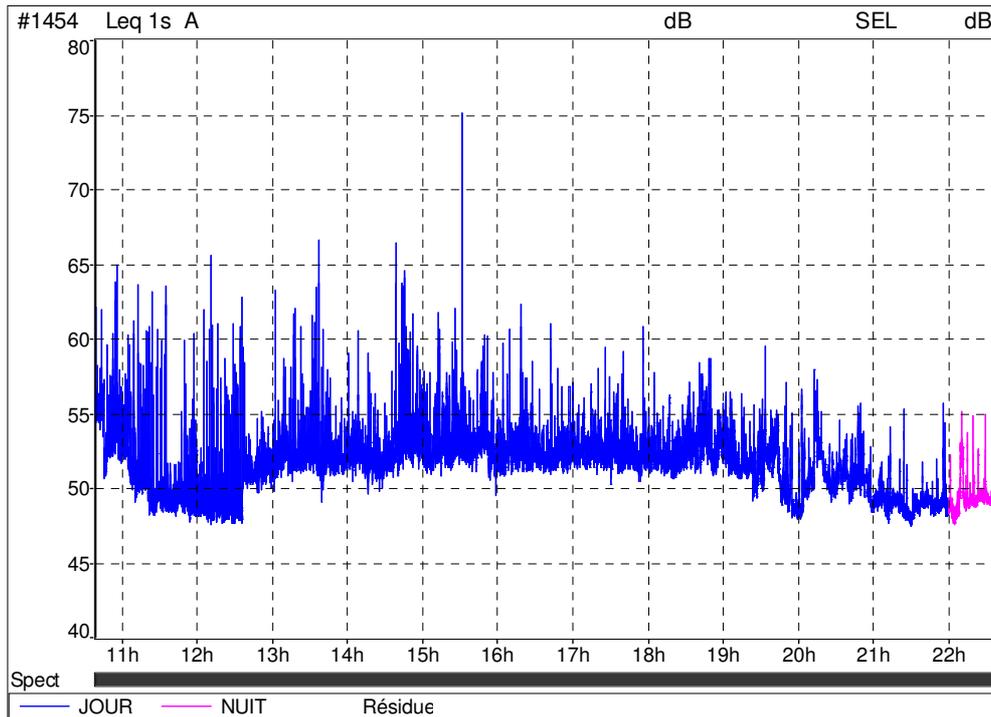
←
→

ANNEXE 2 FEUILLES DE MESURAGE

POINT N :1

En limite de propriété - Période : JOUR/NUIT

Évolution temporelle des Niveaux Sonores



Niveaux Sonores par périodes

Fichier	Point 1 dBTrait2.CMG						
Lieu	#1454						
Type de données	Leq						
Pondération	A						
Début	18/02/2021 10:39:10						
Fin	18/02/2021 22:38:13						
	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L90 dB	L50 dB	L10 dB	Durée cumulée h:min:s
JOUR	52,2	47,4	75,1	48,8	51,7	53,7	11:21:01
NUIT	51,7	47,5	77,2	48,3	49,0	50,5	00:38:02

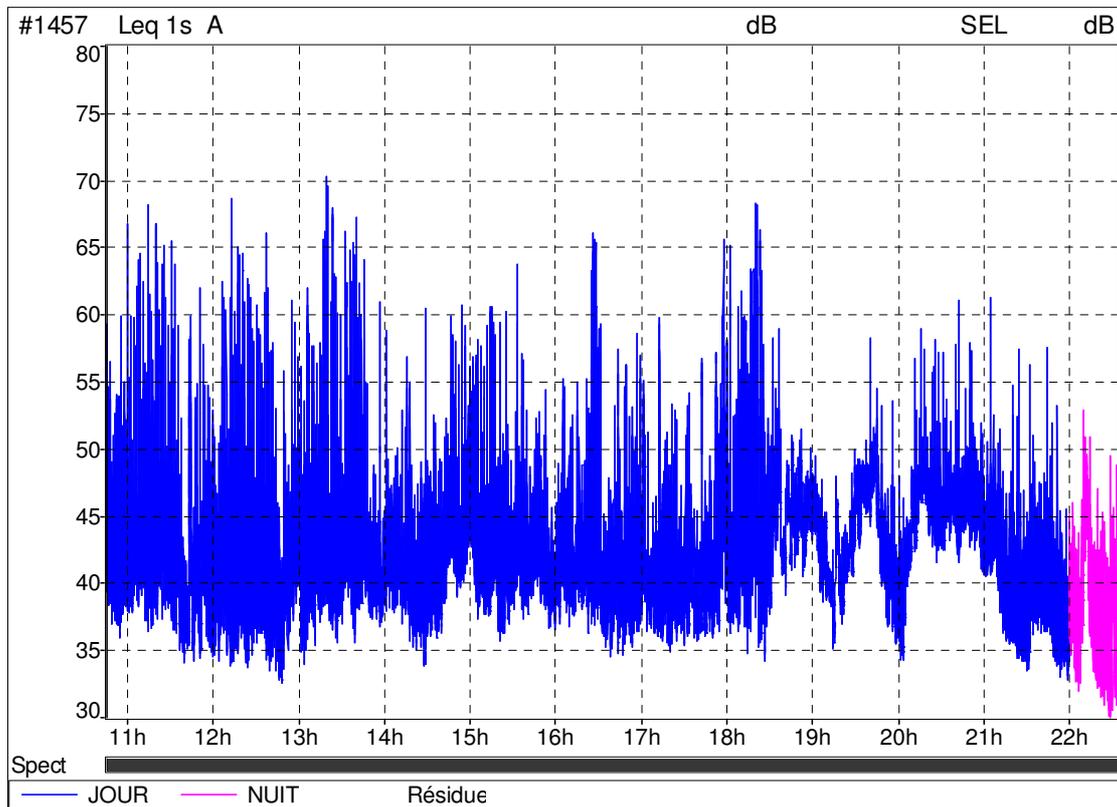
Sources sonores propres au site :
Unité de méthanisation/Circulation au niveau
de l'entrée du site
Sources sonores Extérieures au site :
Avifaune



POINT N :2

En limite de propriété - Période : JOUR/NUIT

Évolution temporelle des Niveaux Sonores



Niveaux Sonores par périodes

Fichier	Point 2 dBTrait6.CMG						
Lieu	#1457						
Type de données	Leq						
Pondération	A						
Début	18/02/2021 10:45:26						
Fin	18/02/2021 22:35:19						
	Leq particulier	Lmin	Lmax	L90	L50	L10	Durée cumulée
Source	dB	dB	dB	dB	dB	dB	h:min:s
JOUR	46,3	32,5	70,2	37,5	41,7	47,3	11:14:43
NUIT	39,5	30,0	52,8	32,8	36,7	42,9	00:35:10

Sources sonores propres au site :
Engin de manutention ponctuel / site inaudible la nuit

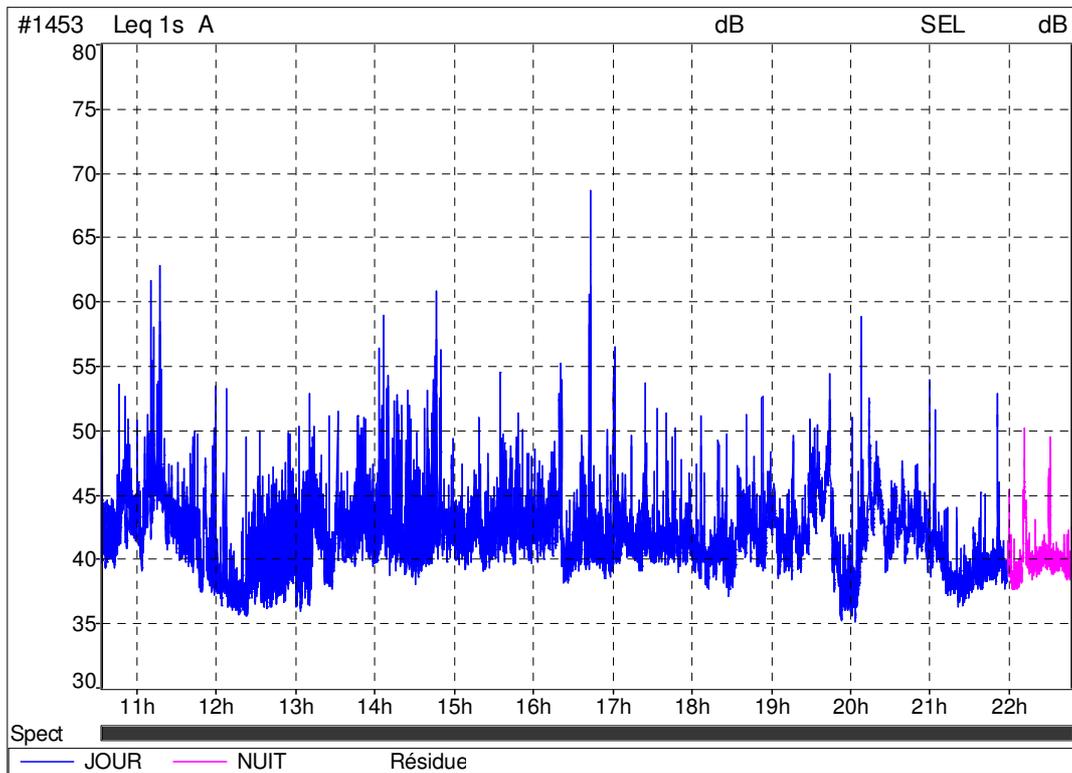
Sources sonores Extérieures au site :
Avifaune



POINT N :3

En limite de propriété - Période : JOUR/NUIT

Évolution temporelle des Niveaux Sonores



Niveaux Sonores par périodes

Fichier	Point 3 dBTrait8.CMG						
Lieu	#1453						
Type de données	Leq						
Pondération	A						
Début	18/02/2021 10:30:04						
Fin	18/02/2021 22:50:00						
	Leq particulier dB	Lmin dB	Lmax dB	L90 dB	L50 dB	L10 dB	Durée cumulée h:min:s
JOUR	42,8	35,1	68,6	38,4	41,5	44,8	11:25:52
NUIT	40,3	37,6	50,1	38,5	39,7	41,2	00:48:45

Sources sonores propres au site :

Site très peu discernable : quelques engins de manutention en hauteur, écoulement de l'eau du bassin : proche de 40 dBA

Sources sonores Extérieures au site :

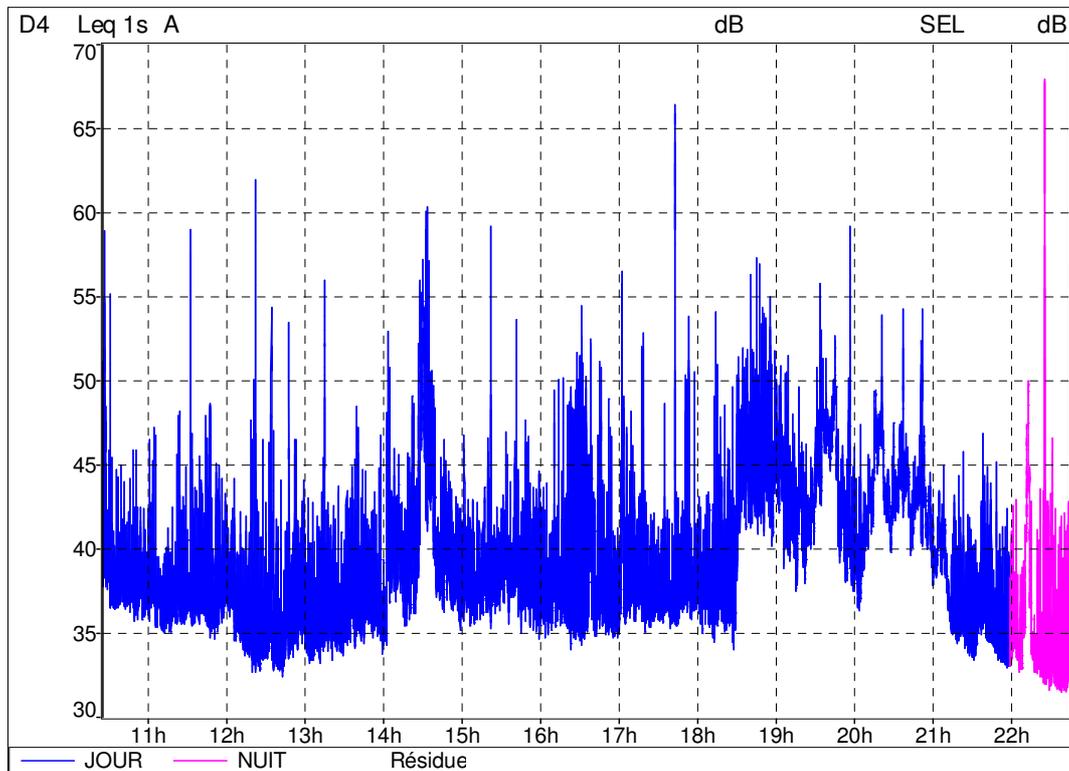
Avifaune



POINT N :4

En limite de propriété - Période : JOUR/NUIT

Évolution temporelle des Niveaux Sonores



Niveaux Sonores par périodes

Fichier	20210218_102453_224647.cmg						
Lieu	D4						
Type de données	Leq						
Pondération	A						
Début	18/02/2021 10:24:53						
Fin	18/02/2021 22:46:47						
	Leq particulier	Lmin	Lmax	L90	L50	L10	Durée cumulée
Source	dB	dB	dB	dB	dB	dB	h:min:s
JOUR	41,7	32,4	66,3	35,2	38,1	44,6	11:35:10
NUIT	41,3	31,5	67,9	32,1	33,9	41,5	00:46:44

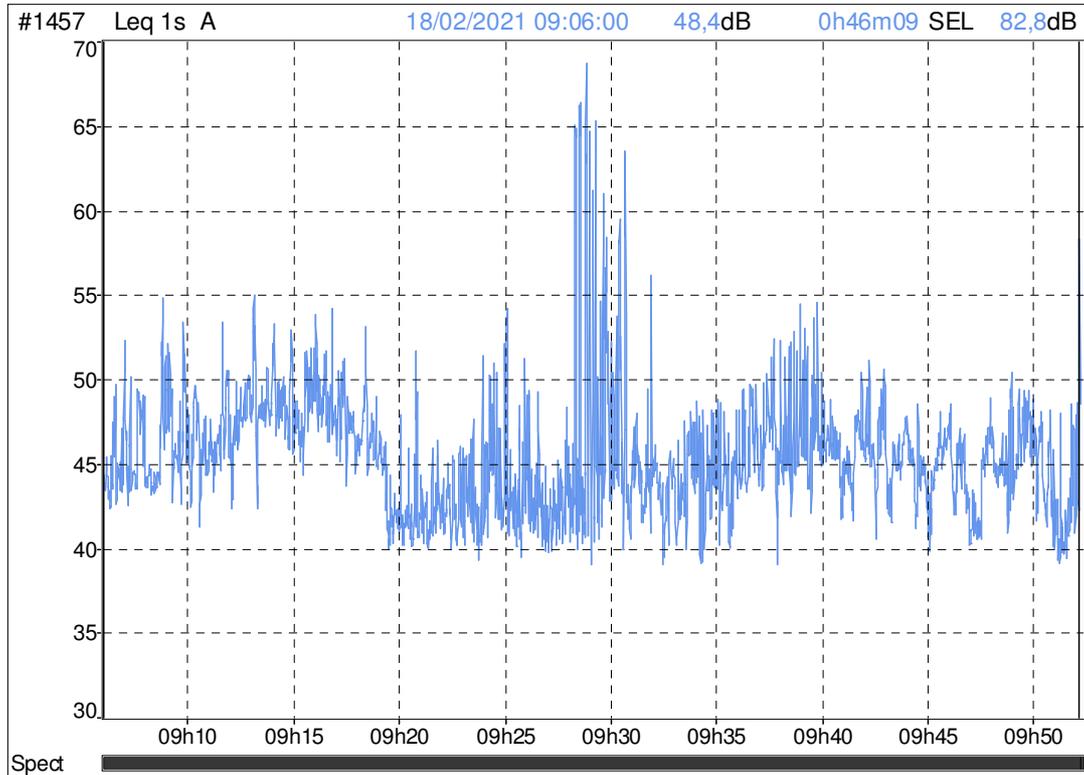
Sources sonores propres au site :
Site très peu discernable : quelques passages de véhicules/sirène de recul
Sources sonores Extérieures au site :
Trafic routier



POINT N :5 AMBIANT = RESIDUEL

En zone à émergence réglementée - Période : JOUR

Évolution temporelle des Niveaux Sonores



Niveaux Sonores par périodes

Fichier	Point 5 JOUR dBTrait5.CMG								
Début	18/02/2021 09:06:00								
Fin	18/02/2021 09:52:09								
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L90	L50	L10
#1457	Leq	A	dB	48,4	39,0	68,7	41,4	45,0	49,1

Sources sonores propres au site :

Site inaudible

Sources sonores Extérieures au site :

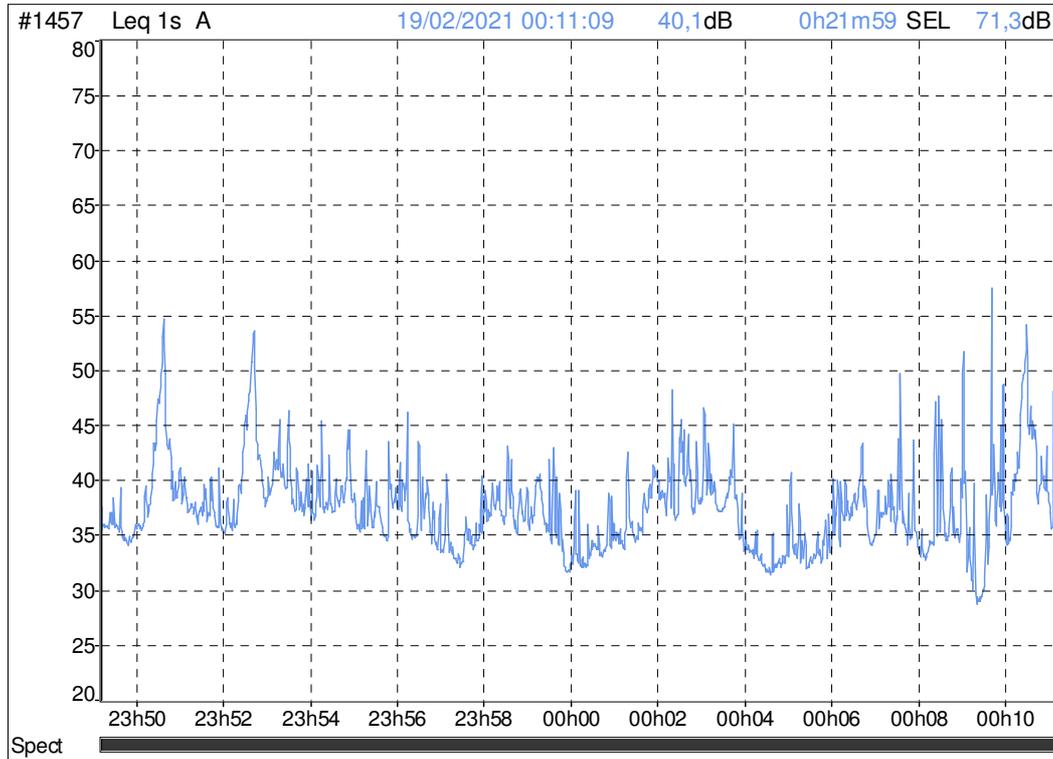
Fond sonore du trafic routier/avifaune/sciage dans le bois



POINT N :5 AMBIANT = RESIDUEL

En zone à émergence réglementée - Période : NUIT

Évolution temporelle des Niveaux Sonores



Niveaux Sonores par périodes

Fichier	Point 5 NUIT dBTrait7.CMG									
Début	18/02/2021 23:49:11									
Fin	19/02/2021 00:11:10									
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L90	L50	L10	
#1457	Leq	A	dB	40,1	28,7	57,5	33,0	37,0	42,2	

Sources sonores propres au site :

Site inaudible

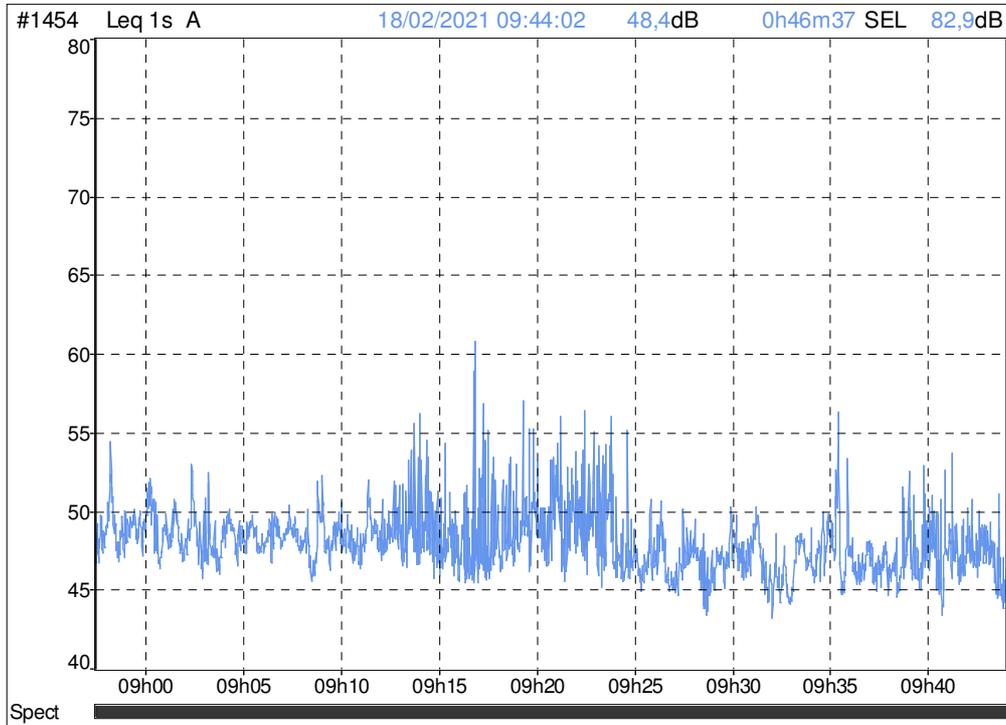
Sources sonores Extérieures au site :

Fond sonore du trafic routier (très faible)

POINT N :6 AMBIANT = RESIDUEL

En zone à émergence réglementée - Période : JOUR

Évolution temporelle des Niveaux Sonores



Niveaux Sonores par périodes

Fichier	Point 6 JOUR dBTrait1.CMG									
Début	18/02/2021 08:57:26									
Fin	18/02/2021 09:44:03									
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L90	L50	L10	
#1454	Leq	A	dB	48,4	43,2	60,8	45,7	47,7	50,1	

Sources sonores propres au site :

Site inaudible

Sources sonores Extérieures au site :

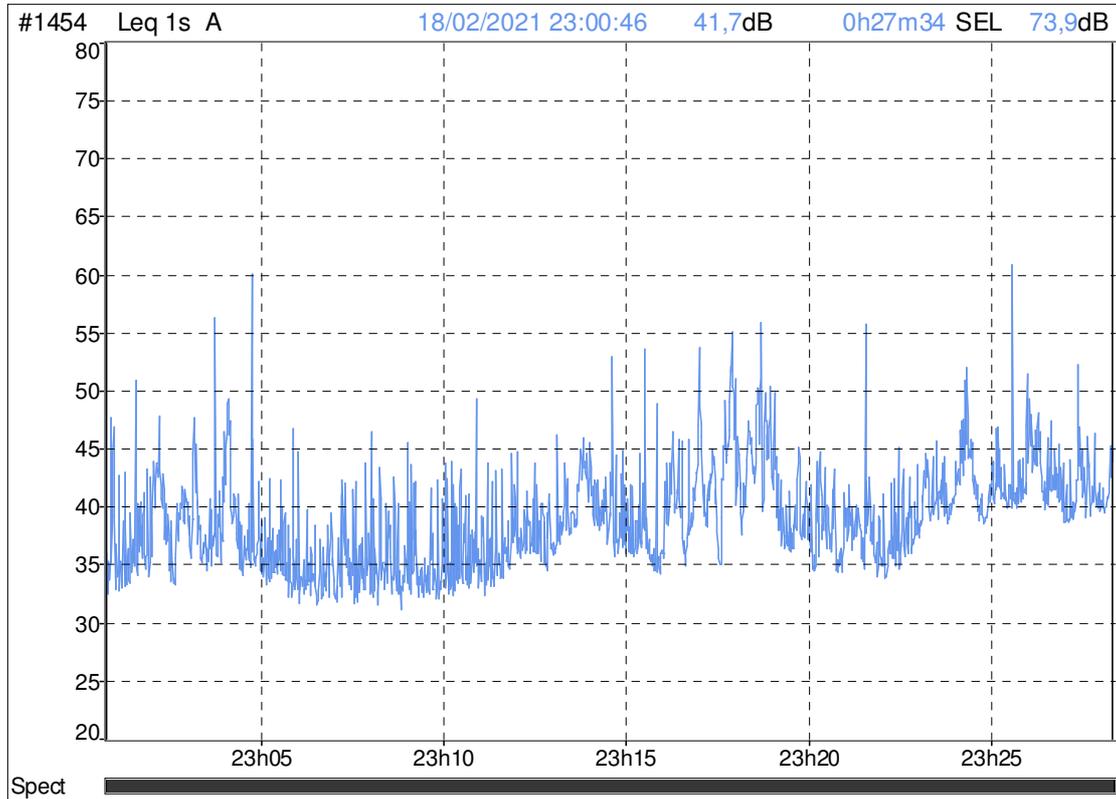
Avifaune/activité de sciage dans les bois



POINT N :6 AMBIANT = RESIDUEL

En zone à émergence réglementée - Période : NUIT

Évolution temporelle des Niveaux Sonores



Niveaux Sonores par périodes

Fichier	Point 6 NUIT dBTrait3.CMG								
Début	18/02/2021 23:00:46								
Fin	18/02/2021 23:28:20								
Voie	Type	Pond.	Unité	Leq	Lmin	Lmax	L90	L50	L10
#1454	Leq	A	dB	41,7	31,1	60,8	33,7	38,4	44,2

Sources sonores propres au site :

Site inaudible

Sources sonores Extérieures au site :

Fond sonore du trafic routier

ANNEXE 1 MATERIEL DE MESURES

Sonomètres et Exposimètres

MATERIEL	MARQUE	MODELE	CLASSE DE PRECISION	N° SERIE	LIMITE DE VALIDITE METROLOGIQUE
Sonomètres	01dB	SOLO MASTER	1	61454	19/05/2021
Sonomètres	01dB	SOLO MASTER	1	61457	19/05/2021
Sonomètres	01dB	SOLO MASTER	1	61453	19/05/2021
Sonomètres	01dB	FUSION	1	12491	28/02/2022

Calibreurs

MATERIEL	MARQUE	TYPE	CLASSE DE PRECISION	N° SERIE	LIMITE DE VALIDITE
calibreur	01 dB	CAL 21	1	35183047	19/05/2021
calibreur	01 dB	CAL 21	1	35183053	19/05/2021

Logiciels

Editeur	Référence	Version
01 dB	dB TRAIT	6

ANNEXE 2 EXTRAIT DE L'ARRETE DU 23 JANVIER 1997

1 Émergences sonores à proximité des Zones à Émergence Réglementée

Les émissions sonores ne doivent pas engendrer une émergence (1) supérieure aux valeurs admissibles fixées dans le tableau ci-après, dans les zones à émergence réglementée (2).

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'établissement)	Émergence admissible pour la période allant de 7 heures à 22 heures, sauf dimanches et jours fériés	Émergence admissible pour la période allant de 22 heures à 7 heures, ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 dB(A) et inférieur à 45 dB(A)	6 dB(A)	4 dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

(1) Émergence : différence entre les niveaux acoustiques du bruit ambiant (établissement et fonctionnement), et du bruit résiduel (en l'absence du bruit généré par l'établissement). Dans le cas d'un établissement faisant l'objet d'une modification autorisée, le bruit résiduel exclut le bruit généré par l'ensemble de l'établissement modifié.

(2) Zones à émergence réglementée : intérieur des immeubles existants habités ou occupés par des tiers, zones constructibles définies par les documents d'urbanisme existant à la date de parution de l'arrêté d'autorisation.

2 Niveaux admissibles en limite de l'installation

L'arrêté préfectoral d'autorisation fixe, pour chacune des périodes de la journée (diurne et nocturne), les niveaux de bruit à ne pas dépasser en limites de propriété de l'établissement, déterminés de manière à assurer le respect des valeurs d'émergence admissibles.

Les valeurs fixées par l'arrêté d'autorisation ne peuvent excéder 70 dB(A) pour la période de jour et 60 dB(A) pour la période de nuit, sauf si le bruit résiduel pour la période considérée est supérieur à cette limite.

Indicateurs de mesure

De manière générale, l'indicateur de mesure utilisé est le niveau acoustique équivalent L_{Aeq} , exprimé en dB(A) et correspondant à la moyenne énergétique des niveaux sonores.

Pour certains cas particuliers, le niveau acoustique équivalent n'est pas adapté. Par exemple, lorsque l'on note la présence de bruits intermittents porteurs de beaucoup d'énergie, mais qui ont une durée d'apparition suffisamment faible pour ne pas présenter, à l'oreille, d'effet de masque du bruit de l'installation. Une telle situation se rencontre notamment en présence d'un trafic routier très discontinu.

On est dans ce cas, amené à prendre en compte l'indice fractile L_{50} qui correspond au niveau sonore dépassé pendant 50% du temps de mesure.

3 Définitions

Signification physique usuelle du L_{Aeq}

La signification physique la plus fréquemment citée pour le terme $L_{Aeq}(t_1, t_2)$ est celle d'un niveau sonore fictif qui serait constant sur toute la durée (t_1, t_2) et contenant la même énergie sonore que le niveau fluctuant réellement observé.

Signification physique usuelle du L_{50} . L'indice statistique L_{50} correspond aux niveaux sonores dépassés pendant 50 % du temps de la mesure. Il correspond au niveau moyen (moyenne arithmétique par rapport au L_{Aeq} qui correspond à une moyenne énergétique).

Bruit ambiant

Bruit total existant dans une situation donnée pendant un intervalle de temps donné. Il est composé de l'ensemble des bruits émis par toutes les sources proches et éloignées.

Bruit particulier

Composante du bruit ambiant qui peut être identifiée spécifiquement et qui peut être attribuée à une source déterminée, que l'on désire distinguer du bruit ambiant parce qu'il peut être l'objet d'une requête.

Au sens de l'article 1 de l'arrêté du 23 janvier 1997 c'est le bruit émis globalement par l'ensemble des activités exercées à l'intérieur de l'établissement (y compris engins et véhicules).

Bruit résiduel

Bruit ambiant, en l'absence du bruit particulier.

Selon l'article 2 de ce même arrêté, ce bruit résiduel exclut le bruit généré par l'ensemble de l'établissement modifié.

Tonalité marquée

Correspond à la perception d'une fréquence spécifique. Elle est caractérisée lorsque la différence de niveau entre une bande de tiers d'octave et les 2 bandes immédiatement inférieures et les 2 bandes immédiatement supérieures atteignent ou dépassent les niveaux de : 10 dB entre 50 Hz à 315 Hz ; 5 dB entre 400 Hz à 8000 Hz.

Sa durée d'apparition ne peut excéder 30% de la durée de fonctionnement de l'établissement.

ANNEXE 3 EXTRAIT DE L'ARRETE SPECIFIQUE DU SITE



1/39

PRÉFECTURE DE SAÔNE-ET-LOIRE

Direction des libertés publiques
et de l'environnement
Bureau de la réglementation et de l'environnement

ARRÊTÉ

Prescriptions complémentaires relatif à une autorisation de prolongation d'exploiter une installation de stockage de "déchets non dangereux"

LE PREFET DE SAONE-ET-LOIRE
Chevalier de la Légion d'Honneur
Chevalier de l'Ordre National du Mérite

SITA CENTRE EST à TORCY

N°11-04421

vu le code de l'environnement et notamment son titre 1^{er} du livre V;

vu les décrets n° 2010-367 et n° 2010-369 du 13 avril 2010 modifiant la nomenclature des installations classées;

CHAPITRE 6.2 NIVEAUX ACOUSTIQUES

ARTICLE 6.2.1. VALEURS LIMITES D'ÉMERGENCE

Niveau de bruit ambiant existant dans les zones à émergence réglementée (incluant le bruit de l'établissement)	Émergence admissible pour la période allant de 7h à 22h, sauf dimanches et jours fériés	Émergence admissible pour la période allant de 22h à 7h, ainsi que les dimanches et jours fériés
Supérieur à 35 dB(A) et inférieur ou égal à 45 dB(A)	6dB(A)	4dB(A)
Supérieur à 45 dB(A)	5 dB(A)	3 dB(A)

ARTICLE 6.2.2. NIVEAUX LIMITES DE BRUIT

Les niveaux limites de bruit ne doivent pas dépasser en limite de propriété de l'établissement les valeurs suivantes pour les différentes périodes de la journée :

PERIODES	PERIODE DE JOUR Allant de 7h à 22h, (sauf dimanches et jours fériés)	PERIODE DE NUIT Allant de 22h à 7h, (ainsi que dimanches et jours fériés)
Niveau sonore limite admissible	65 dB(A)	55 dB(A)

Les émissions sonores dues aux activités des installations ne doivent pas engendrer une émergence supérieure aux valeurs admissibles fixées dans le tableau figurant à l'article 6.2.1, dans les zones à émergence réglementée.

CHAPITRE 6.3 VIBRATIONS

En cas d'émissions de vibrations mécaniques gênantes pour le voisinage ainsi que pour la sécurité des biens ou des personnes, les points de contrôle, les valeurs des niveaux limites admissibles ainsi que la mesure des niveaux vibratoires émis seront déterminés suivant les spécifications des règles techniques annexées à la circulaire ministérielle n° 23 du 23 juillet 1986 relative aux vibrations mécaniques émises dans l'environnement par les installations classées.

ANNEXE 4 DONNEES METEOROLOGIQUES

LÉGENDE MÉTÉOROLOGIQUE (extrait de la NF S 31-010/A1)

1 Action des conditions météorologiques sur la propagation sonore

L'influence des conditions météorologiques sur la propagation du bruit se traduit par la modification de la courbure des rayons sonores entre la source et le récepteur. Cet effet, détectable lorsque la distance source – récepteur atteint une quarantaine de mètres, devient significatif au delà de 100 mètres et est d'autant plus important que l'on s'éloigne de la source. Dans ces cas, il convient d'indiquer les conditions de vent et de température (appréciées sans mesures, par simple observation) et de sol (pour une distance source/récepteur comprise entre 40 et 100 mètres) selon le codage des tableaux suivants.

2 Appréciation qualitative des conditions météorologiques

À partir des tableaux 1 et 2 suivants, qui synthétisent les conditions aérodynamiques et thermiques observées sur le site, on détermine les coordonnées (U_i, T_i) de la grille d'analyse (tableau 3). On en déduit les conditions de propagation désignées par les sigles --, -, Z, + et ++.

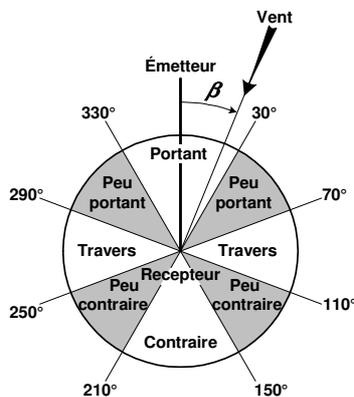


Figure 1 : caractéristique du vent par rapport à la direction source-récepteur

	Contraire	Peu contraire	De travers	Peu portante	Portante
Vent fort	U1	U2	U3	U4	U5
Vent moyen	U2	U2	U3	U4	U4
Vent faible	U3	U3	U3	U3	U3

Tableau 1 : définition des conditions aérodynamiques

Période	Rayonnement/couverture nuageuse	Humidité	Vent	T _i
Jour	Fort	Sol sec	Faible ou moyen	T1
		Sol sec	Fort	T2
	Moyen à faible	Sol humide	Faible ou moyen ou fort	T2
		Sol humide	Faible ou moyen	T2
Période de lever ou de coucher du soleil				T3
Nuit	Ciel nuageux		Faible ou moyen ou fort	T4
	Ciel dégagé		Moyen ou fort	T4
			Faible	T5

Tableau 2 : définition des conditions thermiques

L'estimation qualitative de l'influence des conditions météorologiques se fait par l'intermédiaire de la grille ci-après.

	U1	U2	U3	U4	U5
T1		--	-	-	
T2	--	-	-	Z	+
T3	-	-	Z	+	+
T4	-	Z	+	++	++
T5		+	+	++	

- Conditions défavorables pour la propagation sonore
- Conditions défavorables pour la propagation sonore
- Z Conditions homogènes pour la propagation sonore
- + Conditions favorables pour la propagation sonore
- ++ Conditions favorables pour la propagation sonore

Tableau 3 : grille d'analyse (U_i, T_i) des conditions de propagation acoustique

PIECE(S) JOINTE(S)

SANS OBJET